

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM26-02 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM26-03

AVIS est donné que les demandes de dérogation mineure ci-dessous seront prises en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026.

Nature et effet :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 7 avril 2026 à 20 h, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur :

- la demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un bâtiment à la suite d'un agrandissement projeté. Les travaux sont situés à l'adresse civique 471, rue du Golf (lot 2 210 267).

En vertu de l'article 15.2 du règlement de zonage n° 2017-324, la marge de recul minimal d'un bâtiment accessoire agricole est de 5,00 mètres. Le bâtiment est situé à une distance de 2,89 mètres.

- la demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un garage isolé. Les travaux sont situés à l'adresse civique 539, rue Dion (lot 2 210 893).

En vertu de l'article 11.2 du règlement de zonage 2017-324, la marge de recul minimal d'un garage isolé est de 1,50 mètre. Le bâtiment est situé à une distance de 1,36 mètre.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 12^e jour du mois de mars 2026.



Jolyane Lamarche
Greffière adjointe